



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/62
10 novembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MONTÉNÉGRO (LE)

Ce document contient les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) ONUDI Approbation générale

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Monténégro (Le)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI (principale)	85 ^e	Élimination de 100% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année: 2024	0,05 (tonnes PAO)
--	-------------	-------------------

(III) LATEST COUNTRY PROGRAMME SECTORAL DATA (ODP tonnes)								Year: 2024	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,05				0,05

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence: 2009 - 2010:	0,80	Point de départ des réductions globales durables :	0,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	0,80	Restante:	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,05	0,00	0,00	0,05
	Financement (\$US)	68 480	0	0	68 480

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,26	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0,52	0,39	0,23	0,15	0,08	0	s.o.
Financement convenu en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	296 500	0	275 000	0	0	64 000	635 500
		Coûts d'appui	20 755	0	19 250	0	0	4 480	44 485
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	296 500	0	275 000	0	0	0	571 500
		Coûts d'appui	20 755	0	19 250	0	0	0	40 005
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	64 000	64 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	4 480	4 480

Recommandation du Secrétariat:	Approbation générale
--------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Monténégro, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 64 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 4 480 \$US². La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, un rapport sur les activités de renforcement institutionnel (RI) conformément au format approuvé dans la décision 74/51, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2022 et 2024, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Monténégro a rapporté une consommation de 0,05 tonne PAO de HCFC en 2024, ce qui est 94 pour cent inférieur à la valeur de référence aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2020-2024 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Monténégro (2020-2024, données au titre de l'Article 7)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	2,45	1,89	0,63	0,48	0,84	13,90
Tonnes PAO	0,13	0,10	0,03	0,03	0,05	0,80
Maximale admissible (tonnes PAO)	0,52	0,39	0,23	0,15	0,08	

3. Seul le HCFC-22 a été utilisé dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Monténégro, principalement dans des applications de réfrigération commerciale et industrielle. La diminution constante du nombre d'équipements utilisant du HCFC-22 dans le pays au fil des années combinée à la mise en œuvre des activités du PGEH a entraîné une réduction progressive de la consommation de HCFC. La consommation de 2022 à 2024 est restée très faible, ce qui reflète les stocks limités d'équipements existants et la transition vers des frigorigènes de remplacement. La plupart des systèmes utilisant précédemment du HCFC-22 ont déjà été remplacés par des équipements utilisant du HFC ou d'autres technologies de remplacement, plaçant ainsi le pays dans une configuration favorable à l'élimination complète des HCFC.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Monténégro a déclaré une consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2024 conforme aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Monténégro poursuit la mise en œuvre de son système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et de HFC et que la consommation totale de HCFC déclarée pour la période 2022-2024 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que le pays reste en totale conformité avec ses obligations d'élimination, en maintenant sa consommation de HCFC bien en dessous des limites admissibles et est en bonne voie pour atteindre une élimination totale d'ici le 1^{er} janvier 2025 ; que les mécanismes de surveillance existants fonctionnent efficacement et que les dispositions institutionnelles du pays sont suffisantes pour maintenir la conformité et soutenir la transition vers des substances de remplacement à faible potentiel de réchauffement global.

² Conformément à la lettre du 18 septembre 2025 de l'Agence de protection de l'environnement du Monténégro adressée à l'ONUDI.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

6. Durant la mise en œuvre de la deuxième tranche, la Loi sur la Protection contre les conséquences négatives des changements climatiques³ et la Réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances de remplacement (gaz fluorés)⁴, ont continué à être appliquées. Le Monténégro a introduit un système de quotas réglementant l'importation de HFC à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la Réglementation. Le Système harmonisé, y compris les codes de tarifs pour les SAO et les gaz fluorés, a été adopté fin 2022.

7. Au total, 39 agents des douanes, un inspecteur de l'environnement et un inspecteur du commerce ont été formés à la surveillance des importations de SAO et à la mise en application de nouvelles réglementations liées à la gestion des frigorigènes.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Au total, 12 formateurs ont été formés aux prérequis des gaz fluorés ; 72 techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation ont été certifiés en 2023-2024 ; et deux manuels aux bonnes pratiques d'entretien ont été élaborés conformément au livre de règles sur le développement des compétences adopté en 2021 ;
- b) 31 kits d'outils et d'équipements⁵ destinés à encourager les ateliers et techniciens agréés à adopter les nouvelles méthodes de travail ont été achetés et distribués ; l'appel d'offres pour les 10 kits d'outils et d'équipement restants est toujours en cours, ainsi que l'achat de deux et l'assemblage de quatre stations de simulation de réfrigération et climatisation, qui devraient s'achever d'ici fin 2025 ; et
- c) Le manuel portant sur le code sur les bonnes pratiques a été mis à jour pour soutenir l'association de réfrigération et climatisation.

Renforcement des institutions

9. L'UNO continue à opérer au sein de l'Agence de protection de l'environnement (EPA), qui se trouve sous la responsabilité du Ministère de l'écologie, de la planification spatiale et de l'urbanisme. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre de la deuxième tranche relative au projet de RI seulement :

- a) Un projet de législation sur les changements climatiques accompagné de ses lois afférentes portant sur les SAO et les HFC a été rédigé ; le système d'octroi de permis et de quotas a

³ Gazette officielle du MNE, n° 073/190. La Loi établit plusieurs interdictions sur les SAO ainsi que sur l'importation, l'exportation, le commerce et la manutention d'appareils utilisant des SAO.

⁴ Gazette officielle du MNE, n° 079/21. La Réglementation comprend des dispositions sur l'élimination complète des HCFC ; sur l'importation de HCFC uniquement à des fins d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation existants ; le calendrier de réduction des HFC et un système d'octroi de quotas pour les HFC ; la vente de SAO et de gaz fluorés aux entreprises agréées ; l'enregistrement des équipements, les journaux de bord et les livres de règles.

⁵ La liste d'outils et d'équipements comprend une balance de charge de frigorigène avec une valise de transport ; des flexibles de charge ; des pinces ampèremétriques ; un kit universel de purge ; un détecteur de fuites ; un manomètre mécanique avec des flexibles ; un manomètre numérique multifonctions ; des pinces perforantes avec un raccord SAE de 1/4 po (64 mm) ; des bonbonnes de récupération ; une station de récupération de frigorigène ; un coupe-tubes ; une pompe à vide avec une électrovanne et un vacuomètre.

été maintenu et le système de quotas de HFC a été mis en place en janvier 2024 ; et les rapports sur les données communiquées en vertu de l'Article 7 et les données du programme du pays ont été remis ;

- b) Des manuels pédagogiques ont été élaborés et le code de bonnes pratiques a été mis à jour ; le matériel pédagogique (manuels, brochures, plaquettes) a été produit et diffusé ; et le site internet et les réseaux sociaux de l'EPA ont été mis à jour ; et
- c) Des activités de sensibilisation ont été organisées pendant les célébrations annuelles de la Journée de l'ozone entre 2022 et 2024⁶ ; et durant la période de déclaration il y a eu participation à plusieurs réunions liées au Protocole de Montréal⁷.

10. Durant la deuxième tranche, le pays a atteint 18 de ses 19 indicateurs d'efficacité de RI. Un indicateur a été partiellement achevé, lié à la politique en matière d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral dans la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions.

Mise en œuvre, coordination et supervision du projet

11. La supervision et la coordination des activités planifiées dans le cadre du PGEH ont été effectuées par l'UNO et l'ONUDI pour garantir une mise en œuvre efficace. Sur le montant de 10 000 \$US approuvé pour cette composante, 4 300 \$US ont été décaissés pour les déplacements.

Niveau du décaissement des fonds

12. En date de septembre 2025, sur les 571 500 \$US approuvés jusque-là, 266 540 \$US avaient été décaissés, comme l'indique le tableau 1. Le solde de 304 960 \$US sera décaissé en 2025 et 2026.

Tableau 1. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Monténégro (\$US)

Tranche financée	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde des fonds
Première	296 500	193 170	65,2	103 330
Deuxième	275 000	73 370	26,7	201 630
Total	571 500	266 540	46,6	304 960

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2026 et décembre 2026 :

- a) Organiser des réunions de coordination régulières avec 20 ateliers/entreprises de réfrigération et de climatisation agréés et les encourager à remettre des rapports sur les frigorigènes récupérés/recyclés ; et améliorer le jeu de données national pour soutenir les déclarations de conformité et informer les futures politiques en matière de gestion des frigorigènes (11 500 \$US) ;
- b) Fournir un soutien continu au secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation par le biais de la mise à jour et de la diffusion de publications et de manuels sur le code de bonnes pratiques durant les activités liées au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

⁶ Dans le cadre de la conférence internationale sur le Chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération (HVAC/R) et durant un travail de proximité éducatif à l'école maternelle « Lane » de Podgorica.

⁷ Réunions du réseau régional Europe-Asie centrale ; réunions d'un groupe de travail à participation non limitée ; Réunions des Parties ; réunions du Comité de mise en œuvre ; et une visite internationale d'étude sur la récupération, le recyclage et la régénération des frigorigènes à Barcelone.

et climatisation ; et participer à la sixième conférence internationale HVAC/R⁸ organisée par la Chambre d'ingénierie du Monténégro en 2026 (5 000 \$US) ;

- c) Acheter et livrer 10 kits d'équipements pédagogiques en réfrigération et climatisation et deux stations de simulation de réfrigération et climatisation (solde issu des tranches précédentes) ;
- d) Organiser deux réunions avec les parties prenantes dans un but de supervision ; effectuer une mission de supervision et préparer et remettre les rapports périodiques et financiers (5 000 \$US et solde issu des tranches précédentes) ; et
- e) Renouveler le soutien au RI (42 500 \$US et solde issu des tranches précédentes).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

État d'avancement de la mise en œuvre de la phase II du PGEH

14. Le Secrétariat a noté qu'environ 55 pour cent du financement de la première et de la deuxième tranche n'ont pas été décaissés et a demandé à l'ONUDI de confirmer si le solde restant serait totalement utilisé en 2025 et 2026, étant donné que l'achèvement du PGEH est prévu pour fin 2026. En réponse, l'ONUDI a indiqué qu'elle se trouvait dans la phase finale du processus d'appel d'offres pour l'achat d'outils et d'équipement de réfrigération et climatisation qui consommera une part significative du budget restant. Le contrat devrait être attribué d'ici la fin du mois d'octobre 2025. En outre, des activités supplémentaires sont prévues pour décembre 2025, notamment l'approvisionnement et l'installation d'équipements de simulation de réfrigération et climatisation dans des centres de formation sélectionnés.

15. L'ONUDI a confirmé que la phase II pour le Monténégro sera achevée le 31 décembre 2026, comme le stipule l'article 14 de l'Accord du pays.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique et fin de l'entretien

16. En réponse à la question du Secrétariat, étant donné qu'il s'agit de la troisième et dernière tranche et que les équipements utilisant du HCFC sont interdits depuis 2012, l'ONUDI a confirmé que le pays ne prévoit pas de consommer de HCFC pour la fin de l'entretien durant la période 2030-2040, conformément au paragraphe 8 ter e) i) de l'Article 5 du Protocole de Montréal.

17. Le gouvernement du Monténégro n'a pas émis de quotas d'importation de HCFC pour 2025 conformes aux objectifs de son Accord avec le Comité exécutif. L'ONUDI a indiqué que les quantités limitées nécessaires à l'entretien des équipements restants utilisant du HCFC dans le pays seraient obtenues exclusivement par le biais des procédés de récupération et de recyclage. L'EPA/UNO poursuivra la mise en œuvre des activités liées à la récupération, au recyclage et à la réutilisation des frigorigènes, en garantissant une coordination et une communication étroites avec les entreprises d'entretien.

18. L'ONUDI a aussi convenu qu'un rapport de vérification couvrant la consommation de HCFC de 2025 à 2026 serait remis en 2027, afin de confirmer l'élimination complète et durable des HCFC dans le pays. De noter que la deuxième tranche du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC pour le Monténégro doit être remise en 2027 et que la demande s'accompagnera d'un rapport de

⁸ Chauffage, Ventilation, Climatisation et Réfrigération

vérification conformément à la décision 96/22, il a été proposé que la vérification du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC soit combinée à celle de la consommation de HCFC.

Composante du renforcement des institutions

19. En réponse à la question du Secrétariat pour savoir si le gouvernement du Monténégro prévoit de demander un financement supplémentaire pour le RI, ou si le solde issu des tranches précédentes et actuelles sera suffisant pour achever toutes les activités liées au RI, l'ONUDI a clarifié que les ressources disponibles actuellement, y compris celles demandées au titre de la troisième et dernière tranche, sont suffisantes, le Monténégro prévoit de remettre une demande pour la nouvelle phase du RI l'année prochaine, une fois que ce ne sera plus dans le cadre du PGEH.

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité de genres

20. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), l'UNO du Monténégro a entamé une collecte de données durant les ateliers, réunions et les engagements avec les parties prenantes pour superviser la participation des femmes et poursuivre sur le sujet avec des discussions liées aux questions de genre, des propositions ou des recommandations issues des sessions de formation. Les efforts se poursuivent pour garantir l'implication des techniciennes frigoristes dans le programme de certification.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

21. La pérennité de l'élimination des HCFC au Monténégro est soutenue par la communication continue entre l'UNO et les parties prenantes impliquées dans les projets pour garantir que les facteurs externes ne compromettent pas la mise en œuvre et la pérennité des résultats de projet. L'UNO continue à renforcer la collaboration et à établir confiance par le biais de réunions et de consultations régulières avec toutes les parties prenantes impliquées et repose sur son réseau établi et son accès à des décideurs à haut niveau pour prôner la priorisation continue des thèmes liés à l'environnement et au PGEH. Le pays a aussi un cadre réglementaire robuste en place garantissant ainsi la pérennité de l'élimination accélérée. En matière de risques, le potentiel du commerce illicite est atténué par la coopération entre le point focal des douanes et d'autres bureaux de douanes dans les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie centrale.

Conclusion

22. Le gouvernement du Monténégro a continué de mettre en œuvre efficacement son système d'octroi de permis et de quotas sur l'importation et l'exportation des HCFC, atteignant la conformité avec les cibles de consommation de HCFC définies dans son Accord avec le Comité exécutif pour 2022 à 2024, comme le confirme le rapport de vérification indépendant. Un niveau suffisant de mise en œuvre des tranches précédentes du PGEH a été atteint par le biais de formations aux prérequis des gaz fluorés, de programmes de certification pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation, l'élaboration et la diffusion de manuels aux bonnes pratiques d'entretien et l'achat et la distribution de 31 kits d'outils et d'équipements. En outre, un appel d'offres international pour l'approvisionnement de 10 kits d'équipements pédagogiques en réfrigération et climatisation a été lancé et devrait se terminer d'ici fin 2025, ainsi que l'approvisionnement et l'installation d'équipements de simulation de réfrigération et climatisation et d'outils. Des plans sont en place pour mettre en œuvre les activités au titre de la troisième et dernière tranche pour atteindre une élimination accélérée des HCFC dans le pays. Le seuil de décaissement de 20 pour cent pour la tranche précédente a été atteint et le décaissement global des fonds atteint 46,6 pour cent.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II

du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour le Monténégro ;

- b) Demander au gouvernement du Monténégro et à l'ONUDI de remettre un rapport périodique final sur la mise en œuvre du programme de travail de la dernière tranche et le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif de 2027 ; et
- c) Demander à l'ONUDI, de présenter une demande de financement pour 2026 d'un montant 45 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, pour la vérification de la consommation de HCFC du Monténégro pour 2025-2026 et de la consommation de HFC pour les années concernées, à présenter au sein de la demande pour la deuxième tranche du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (PAK), pour le pays.

24. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la troisième et dernière tranche du PGEH pour le Monténégro et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2026 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	64 000	4 480	ONUDI